LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Port de Pêche
BP 90 - 44490 Le Croisic
Tel : 33 (0) 2 40 23 02 02
Fax : 33 (0) 2 40 23 27 14
peche.lecroisic@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400012
TVA intra 49524007754
APE 5222 Z

COMITE CONSULTATIF DES USAGERS
DU PORT DU CROISIC

Compte rendu de la réunion du 12 novembre 2014

La réunion a débuté à 14:30, dans la salle de réunion de la criée pour s'achever à 17:00.

1. Bilan au 31 octobre 2014

M. Palladin dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et du Croisic en particulier arrêté au 31 octobre 2014.

Les données de production pêche sont actualisées au 31 octobre comme suit :

Mois de : **Octobre 2014**

	Tonnage (T)	Valeur (X 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	*204*	*1 189*	*5.83*
La Turballe	*1 623*	*3 234*	*1.99*
Saeml	**1 827**	**4 423**	**2.42**

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	*66.2%*	*63.5%*	*-1.6%*
La Turballe	*78.9%*	*30.3%*	*-27.2%*
Saeml	**77.4%**	**37.8%**	**-22.3%**

Résultats à fin : **Octobre 2014**

2014	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	*1 413*	*9 890*	*7.00*
La Turballe	*8 888*	*19 409*	*2.18*
Saeml	**10 301**	**29 299**	**2.84**

% 2013	Tonnage (T)	Valeur (x 000 €)	Prix moyen (€/Kg)
Le Croisic	*6.6%*	*11.5%*	*4.6%*
La Turballe	*15.1%*	*-3.8%*	*-16.4%*
Saeml	**13.9%**	**0.9%**	**-11.4%**

Le mois d'octobre a connu une activité exceptionnelle sur les deux ports avec des tonnages en progression respectivement au Croisic et à La Turballe de 66 et 79 % et des chiffres d'affaires de 64 à 30 % par rapport à octobre 2013.

Au Croisic, la saison de langoustine a été sans équivalent de mémoire de pêcheurs. Par ailleurs la criée a développé cette année une activité de vente de moule qui sera poursuivi en essayant de travaillant avec les deux sociétés mytilicoles basées au Croisic et qui peuvent désormais débarquer des moules emballées en sacs.

M. LECAM rappelle l'attachement que la mairie a pour développer localement ce genre d'initiative .

La Turballe continue à rattraper son retard en CA du début d'année (-3.8 % à fin octobre)

A la fin du mois, la Saeml enregistre un tonnage en progression de près de 14 % en tonnage, et résorbe son retard par rapport à l'an passé (+1 %).

Après un début d'année difficile en raison des conditions météos, l'année 2014 devrait s'achever au même niveau que 2013.

2. Point sur les investissements

M. PALLADIN fait un point sur l'ensemble des investissements en cours.

Dragage du chenal

Les prélèvements destinés à caractériser les sédiments ont été réalisé dans le chenal, sur le site potentiel d'immersion et à l'extérieur sur un site témoin.

En fonction des résultats, les solutions suivantes pourront être envisagées :

- Rechargement de plages – Les communes proches vont être sollicitées sur leurs besoins à court et moyen terme sur ce sujet.

- Rechargement de sites conchylicoles – Les essais conduits lors du dernier dragage en 2011 avaient été satisfaisants. Le syndicat des parqueurs va être sollicité afin de déterminer s'il souhaite envisager une opération de plus grande envergure.

- Clapage en mer comme les années passées sachant qu'un suivi de l'évolution biologique du site depuis la dernière opération de clapage est en cours.

A priori, les qualités des sédiments ne devraient pas avoir changée par rapport à il y a trois ans (sables propres avec des caractéristiques compatibles avec une immersion).

Afin de réduire le coût de ces opérations de dragage (la prise en charge d'une partie des coûts l'opération de 2015 par le CG au titre de la pêche n'est pas encore acquise), il est prévu d'arrêter le dragage au droit de la grande chambre et de creuser moins profond que les années passées (à définir avec les pêcheurs).

Le traitement d'une tête de roche gênante pour les navires à marée basse sera envisagée.

Les usagers indique la présence d'un butte en milieu de chenal au niveau des barges mytilicoles.

En revanche, l'entrée des chambres ne pourra probablement pas être traité en raison de la fragilité des quais et de l'obligation de maintenir les dragues à plus de 5m des infrastructures portuaires.

Nettoyage du pont de la jonchère du Lenigo

Le port a demandé des devis pour une opération de nettoyage sous le pont d'accès à la criée. Cette opération n'a pas été réalisé depuis 20 ans et permettra de rétablir une courantologie normale dans la grande chambre.

Le nettoyage du pont de la place du 08 mai a permis d'améliorer la courantologie dans cette partie du port.

Aménagement d'un ponton Pro

M. HENRIOT fait état de sa satisfaction sur cet équipement qui a permis aux professionnels locaux de mieux travailler cet été.

Aménagement du quai Lenigo

Ce projet consiste en la mise en place d'un ponton de 170 m, la création de 42 places, pour un coût de 220.000 €.

Ce projet a été approuvé par le CA de la Saeml et les DCE sont en cours d'élaboration pour une réalisation avant la prochaine saison estivale.

A ce sujet, les pêcheurs retraités interpelle M. PALLADIN sur le devenir des navires stationnés actuellement le long de ce quai. M. PALLADIN indique qu'en premier lecture, il était prévu de proposer aux occupants actuels du quai un stationnement sur le futur ponton mais aux conditions de la plaisance.

Ce point est à mettre en parallèle avec l'évolution des barèmes pour les pêcheurs retraités proposé par la Saeml mais qui n'a pas pu faire l'objet de discussions préalables.

M. PALLADIN rappelle que cet aménagement va être financé par un emprunt et qu'il est important de conserver l'équilibre économique de ce projet.

Il est décidé de prévoir rapidement une réunion avec des représentants des pêcheurs retraités afin d'étudier avec eux les points relatifs à la légitimité des stationnements sur l'actuel ponton retraité, sur l'évolution des barèmes retraités et sur les conditions d'occupation du futur ponton du quai du Lénigo par les retraités qui y sont stationnés.

3. Barème 2015

Tant que la réunion de concertation avec les pêcheurs n'aura pas lieu, le barème retraités ne changera pas.

Pour le reste les évolutions sont mineures (avec toujours une incertitude sur l'évolution de la taxe foncière).

Il a été rajouté un coût pour des stationnements de plus d'une semaine sur l'ancienne cale de carénage sauf accord du port.

Le conseil n'émet aucune objection à ce projet de barème.

4. Points divers

Remplacement de M. LAMBALLE

M. PALLADIN informe le conseil que le contrat de M. LAMBALLE n'a pas été renouvelé au 01 janvier 2015. Les motifs de cette décision ne concernent que l'intéressé, la Mairie qui reste son employeur et la Saeml. M. Christophe HECKING le remplace dans la fonction de capitaine de port.

Présentation de Mme Patricia FULNEAU

Suite au départ de Mme DEFFEE, M. PALLADIN présente au conseil Mme FULNEAU qui l'a remplacé comme secrétaire de la criée.

Projet Garlahy 2020

Un projet de création d'un avant-port à La Turballe a été développé pour répondre à de futurs besoins du port en matière d'activités économiques. Sans que cela ne préjuge de l'évolution des différents dossiers plusieurs axes ont été identifiés afin de pouvoir déposer un dossier d'utilité publique (développement de la production mytilicole, des activités de réparation navale, de stationnement de navires à passagers, de l'accueil des rejets ou de l'amélioration de la sécurité portuaire…)

M. LECAM indique qu'il regrette que la répartition des activités entre La Turballe (maintenance) et le Croisic (Tourisme) ne soit oubliée.

M. PALLADIN lui indique que ce n'est pas le cas et que le CG doit lancer une étude d'opportunité qui permettra de valider ces axes, d'en intégrer de nouveaux et , pour la partie développement touristique lié à l'éolien d'y intégrer les enjeux du port du Croisic afin que chaque port participe au développement économique attendu.

Cuve à eau sale

M. LEGALL demande s'il serait possible de disposer d'une cuve pour récupérer les eaux de fond de cale. Le projet sera étudié par le port.

Situation du Navire Conquest

Ce navire est abandonné depuis plus d'un an par son propriétaire. Ce dernier a payé son stationnement jusqu'en 2013 et ne donne plus aucun signe de vie depuis le début de l'année.

Son navire menace à présente de couler et constitue une menace majeur pour le port et son environnement. Un courrier de mise en demeure lui été adressé sans retour pour le moment.

Une action va être engagée pour mettre ce navire en sécurité mais elle va se faire une fois de plus aux frais du port. Pour rappel la dernière opération de ce type a coûté plus de 6.000 € au port (navire de M. CASSIN).

Au moment où ce compte rendu est rédigé, le propriétaire du navire vient de se présenter sur le quai en indiquant qu'il allait procéder aux réparations. Affaire à suivre.

Projet Eolien

EDF EN a maintenu sa décision de faire de La Turballe le port de maintenance du parc de Guerande même si les conditions d'accueil offertes par le port sont inférieures à celles dont ils ont besoin. L'évolution de leurs demandes est arrivé à surpassé les capacités offertes par le port en terme de linéaires de quai et de terreplein.

M. PALLADIN rappelle que la création d'un port de maintenance ne constituera pas une ressource financière pour le gestionnaire du port qui n'aura que des surfaces de terreplein à louer, les autres équipements (pontons, hangar) devant s'autofinancer sur la durée de la concession EDF.

Elevateur Jonchère du Prince

Le CG est toujours décidé à mettre un terme à l'exploitation de cet engin au 31.12.2014. M. PALLADIN précise que la Saeml continue à l'assurer et que le dernier contrôle technique réalisé le 03 novembre dernier n'a pas révélé d'autres problèmes que ceux déjà connu (Pneu, peinture, hydraulique).

Pollution du traict

Une fois de plus les plaisanciers sont montrés du doigt en matière de pollution du traict. Après en avoir discuté avec les associations de plaisanciers M. PALLADIN rappelle les faits suivants :

- ☞ Le port du Croisic ne dispose que de 5 emplacements dans la zone du pool susceptible d'accueillir des navires au mouillage et éloigné des sanitaires du port.

- ☞ Tous les navires de location, les navires de plaisance récents et les navires étrangers sont désormais équipés de cuve de rétention des eaux noires avec une capacité de l'ordre d'une semaine (pour un séjour moyen de 2 jours).

- ☞ En 2014. Le port aura accueilli sur ces mouillages 100 navires pour 874 homme/nuit (et non 100 h/nuit comme mentionné durant le conseil). Ce chiffre (à répartir sur toute la saison estivale est à rapprocher des **300.000 habitants supplémentaires** (source Cap Atlantique) que le territoire de Cap Atlantique reçoit chaque été !

En conclusion, la majorité de la pollution est plutôt à rechercher du côté de ces surcharges estivales et de tous les logements dont on ignore l'état du raccordement sur le pourtour du bassin versant du traict.

En ce qui concerne le pool, il va être envisagé d'y interdire le stationnement estival des navires non équipés de cuve de rétention.

5. Points soulevés par les usagers

Les prises de courant à proximité de la grue Lemerle seront remises en état après les travaux du CG.

Les professionnels souhaiteraient que le CG enlève une butte de sable au pied de la grue. Cette demande sera transmise.

A la demande des plaisanciers, le conseil accueillera le représentant de l'association du KURUN à compter de la prochaine réunion (adresse mail à fournir).